

FAURECIA

**Société Anonyme au capital de
772.567.096 €**

**Siège social : 2 rue Hennape - 92000
NANTERRE**

542 005 376 R.C.S. NANTERRE

AVIS DE CONVOCATION

Mmes, MM. les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le mercredi 26 mai 2010 à 10 heures 30 à l'Hôtel Novotel Paris Tour Eiffel, 61 quai de Grenelle - 75015 Paris, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour ci-après :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Approbation des comptes sociaux et consolidés et des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ;
2. Affectation du résultat ;
3. Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;
4. Nomination d'un nouvel administrateur ;
5. Autorisation à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat par la société de ses propres actions ;
6. Pouvoirs pour les formalités ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

7. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
8. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public ;
9. Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social réservée aux salariés de la société dans les conditions prévues à l'article L.3332-19 du code du travail par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;
10. Autorisation à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans le cadre d'options de surallocation ;
11. Autorisation à consentir au conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'assemblée générale dans la limite de 10 % du capital de la Société ;
12. Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution d'un titre de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé ;
13. Pouvoirs pour les formalités.

Nous vous informons que :

- tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à cette assemblée, de s'y faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire, ou d'y voter par correspondance, sous réserve :

- en ce qui concerne les propriétaires d'actions nominatives, d'être inscrit dans les comptes de la société trois jours au plus tard avant la date de l'assemblée.

- en ce qui concerne les propriétaires d'actions au porteur, de justifier, dans le même délai, de l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Nous vous précisons également que :

- les questions écrites doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au président du conseil d'administration

ou à l'adresse électronique suivante shareholders@faurecia.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Conformément à l'article R.225-84 du code de commerce, elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titre nominatif tenus par la Société, soit dans les comptes de l'intermédiaire habilité.

- les formulaires uniques de vote par correspondance/pouvoir sont adressés aux actionnaires inscrits en compte nominatif avec les documents annexés à la convocation.

- tout actionnaire au porteur souhaitant voter par correspondance pourra obtenir un formulaire de vote par correspondance et les documents annexés en en faisant la demande par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à Monsieur Dominique Laulan, Direction des Affaires Juridiques, société Faurecia, 2 rue Hennape, 92735 Nanterre Cedex ou par fax au 01.72.36.70.70.

Pour être pris en compte par la Société, les votes par correspondance ou pouvoirs devront impérativement être accompagnés de l'attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

- les demandes de formulaires devront, pour être honorées, avoir été déposées ou reçues auprès de la société Faurecia six jours au moins avant la date de réunion de cette assemblée.

- pour être pris en considération, le formulaire, dûment rempli, devra parvenir au plus tard à la société Faurecia, mercredi 19 mai, à minuit. Toutefois, les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale, soit le 25 mai 15 heures.

Le Conseil d'administration.